

ASSOCIATION NICE BAIE DES ANGES

Association sportive Loi 1901

Palais des Sports Jean Bouin
2 Rue Jean Allègre
06 000 NICE

SIRET 449 038 371 00026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022



A l'assemblée générale de l'association,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association NICE BAIE DES ANGES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments collectés suffisent au fondement de notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance applicables, sur la période du 01 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié de l'ensemble des principes comptables appliqués et méthodes d'évaluation retenues, ainsi que leur correcte application et la pertinence des informations fournies dans l'annexe des comptes.

Nos appréciations se sont également portées sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à NICE,
Le 9 juin 2023

Guillaume CIBELLY
Commissaire aux Comptes
Cibelly Souesme Audit



Annexe au rapport

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FMEXPERTS

Association NICE BAIE DES ANGES

Page : 2

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains (y compris agencés et aménagés terrains)				
	Constructions sur sol propre				
	Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage	1 040	1 040			
Autres immobilisations corporelles	1 592	1 435	168	699	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	2 632	2 465	168	699
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	11 684		11 684	
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Usagers (familles, élèves)				227
	Personnel et organismes sociaux				
	Etat et autres collectivités publiques				
Autres créances	38 396		38 396	7 935	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	83 354		83 354	122 767	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
	TOTAL (II)	133 435		133 435	130 928
COMPTES DE SERVICIANT	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	136 067	2 465	133 602	131 627
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					- autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre					

FMEXPERTS

Association NICE BAIE DES ANGES

Page : 3

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	- Valeur du patrimoine intégré		
	- Fonds statutaires		
	- Apports sans droit de reprise		
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Dont <i>Réserves statutaires</i>		
<i>Réserves pour investissements</i>			
<i>Réserves de trésorerie</i>			
<i>Autres réserves</i>			
Report à nouveau	61 888	39 663	
Résultat de l'exercice	(11 655)	22 225	
	TOTAL DES FONDS PROPRES	50 232	61 888
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports avec droit de reprise		
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Dont <i>Subventions d'équipement</i>		
	<i>Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement</i>		
<i>Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires</i>			
<i>Autres subventions d'investissement</i>			
Droits des propriétaires			
	TOTAL DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS (I)	50 232	61 888
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour pensions et obligations similaires		
	Provisions pour gros entretien		
	Autres provisions pour charges		
	TOTAL DES PROVISIONS (II)		
	TOTAL DES FONDS DEDIES (III)		
DETTES (1)	Enprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Avances et acomptes reçus des usagers		
	Dettes fournisseurs	3 498	3 558
	Dettes fiscales et sociales	46 339	46 183
	Dettes sur immobilisations		
	Autres dettes	450	
	Produits constatés d'avance	33 083	19 998
	TOTAL DES DETTES (IV)	83 370	69 739
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL PASSIF (I à V)	133 602	131 627
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(11 655,37)	22 224,57
	(1) Dont à moins d'un an	83 370	69 739
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

FMEXPERTS

Association NICE BAIE DES ANGES

Page : 4

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Participation des familles	19 830	12 968
	Participation de l'Etat et des collectivités publiques	15 974	6 404
	Ventes de produits et marchandises, travaux études	2 545	1 627
	Produits des activités annexes	4 851	190
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	186 701	213 257
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Autres produits de gestion courante	178 706	83 516
Total des produits d'exploitation		408 607	317 962
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	21 135	1 069
	Variation de stock	(11 684)	
	Achats de matières et autres approvisionnements	44 559	25 029
	Variation de stock		
	Autres charges externes	116 989	79 325
	Impôts, taxes et versements assimilés	956	3 864
	Salaires et traitements	188 815	127 919
	Charges sociales	58 764	42 741
	Dotations aux amortissements :		
	- sur immobilisations	531	790
	Dotations aux dépréciations :		
	- sur immobilisations		
	- sur actif circulant		
Dotations aux provisions			
Autres charges de gestion courante	202		
Total des charges d'exploitation		420 265	280 737
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 658)	37 225

FMEXPERTS

Association NICE BAIE DES ANGES

Page : 5

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021	
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 658)	37 225	
Opéra. comm.	Remboursement des frais sur opérations faites en commun Quote-part des frais sur opérations faites en commun			
PRODUITS FINANCIERS	De participations			
	De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3		
	Autres intérêts et produits assimilés			
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers	3		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières			
	RESULTAT FINANCIER	3		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(11 655)	37 225	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion			
	Sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion			
	Sur opérations en capital		15 000	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Total des charges exceptionnelles		15 000	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		(15 000)	
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
	TOTAL DES PRODUITS	408 610	317 962	
	TOTAL DES CHARGES	420 265	295 737	
EXCEDENT ou DEFICIT		(11 655)	22 225	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Contributions reçues			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	Emplois des contributions reçues			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
	Personnel bénévole			

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 133 602 euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de 408 610 euros
 - un total charges de 420 265 euros

 - dégage un résultat de -11 655 euros

L'exercice considéré :

- débute le 01/01/2022
- finit le 31/12/2022
- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de Association NICE BAIE DES ANGES avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de Présentation des Comptes Annuels qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence, prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Le bilan de l'exercice présente un total de 133 602 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 408 610 euros et un total charges de 420 265 euros, dégageant ainsi un résultat de -11 655 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2022 et finit le 31/12/2022.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la

Règles et Méthodes Comptables

valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

FMEXPERTS

Association NICE BAIE DES ANGES

Page : 15

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	1 040					1 040
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 592					1 592
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 632					2 632
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	2 632					2 632

FMEXPERTS

Association NICE BAI EDES ANGES

Page : 16

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	1 040			1 040
Autres instal. agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	894	531		1 425
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 934	531		2 465
TOTAL	1 934	531		2 465

FMEXPERTS

Association NICE BAIE DES ANGES

Page : 17

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	38 396	38 396		
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES		38 396	38 396	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 498	3 498		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	30 190	30 190		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 777	15 777		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	372	372		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées					
Autres dettes	450	450			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	33 083	33 083			
TOTAL DES DETTES		83 370	83 370		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

FMEXPERTS

Association NICEBAIEDES ANGES

Page : 18

Concours publics et subventions

31/12/2022	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation						186 701
Subventions d'investissement						
TOTAL						186 701

L'association a bénéficié de subventions pour un montant global de 186 KE contre 263 KE l'année précédente.

ASSOCIATION NICE BAIE DES ANGES

Association Loi sportive 1901

Palais des sports Jean Bouin
2 Rue Jean Allègre
06 000 NICE

SIRET 449 038 371 00026

RAPPORT SPECIAL **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 Décembre 2022**



A l'assemblée générale de la société,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- **Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-15 du code de commerce.

Fait à Nice,
Le 9 juin 2023

Guillaume CIBELLY
Commissaire aux comptes
CIBELLY SOUESME AUDIT

